



Les agents de l'antenne de Lyon, syndiqués et non syndiqués, se sont réunis en assemblée générale le jeudi 22 juin suite à la parution de la fiche de mobilité interne et réorganisation de l'antenne (expérimentation d'un pôle mixte courte peine MO /MF) à compter de la rentrée de septembre 2023.

La création de ce pôle a été décidée sans concertation avec l'ensemble des agents.

« Les éléments descriptifs synthétiques » transmis avec la fiche de mobilité ne permettent aucunement à un agent de se positionner en toute connaissance de cause sur ce pôle : pas de chiffrage, pas de précisions quant au contenu des séances, quant aux conditions matérielles...

Des collègues ont alors interpellé la direction pour échanger sur ces points afin d'obtenir des précisions sur les RH mises à disposition, quant à l'intérêt pour l'antenne d'une mise en œuvre de ce pôle dès la rentrée de septembre 2023 et l'urgence de rendre une fiche de mobilité dans un temps si court.

La direction a alors répondu qu'elle prenait acte de ces remarques et interrogations légitimes : « vous cochez, on en reparle après ».

Lors d'une réunion de service à la maison d'arrêt de Corbas des collègues se sont vus répondre que de toute manière la réorganisation se ferait quoi qu'on en dise ou pense.

**Devant ce refus de dialogue, le sentiment de mépris et manque de considération de plus en plus prégnant au sein du SPIP 69 ont atteint un point de non-retour pour les agents.**

**Nous actons donc les points suivants :**

**- Boycott des réunions de secteur jusqu'à la tenue du CSA**

**- La mention « pôle mixte courte peine MO/MF » sera rayée de la fiche de mobilité : pour les agents ayant déjà transmis leur fiche de vœux, nous vous invitons à la renvoyer modifiée avec la mention « annule et remplace »**

**Une nouvelle assemblée générale se tiendra le lundi 3 juillet , nous déciderons à ce moment des suites à donner à nos actions en fonction de ce qui sera acté au CSA du 30 juin.**